
PV du CM du 09/12/2022

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaëlle	X
MARTINS David	X
MORCEAU Michèle	X
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	Pouvoir à Gaëlle Bressanelli
MASSON Dominique	
GRAZIANI Christine	X
FAVRE Patrick	Pouvoir à William Berrichillo
DUPERRIER Joëlle	X
CLOUP Philippe	X
LUTJENS Élise	
JACQUIN Thierry	
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	
FISCHER Catherine	X
PASSIER Alain	X
GAY Simon	X

Secrétaire de séance : Dominique MARTINI

Heure de début : 20h30

M. Le maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points

- Tableau des effectif
- Fonds de concours

Le CM en est d'accord

Les décisions du Maire

Reprise partielle de la provision pour créances douteuses d'un montant de 550 € recouvré par le Trésor Public.

Heure de début : 20h30

1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TÉLÉTHON

Comme chaque année, une subvention exceptionnelle de 500 € est attribuée à l'AFM Téléthon.

La somme sera prochainement versée à l'association.

Voté à l'unanimité

2 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants
Fournitures entretien	011	6063	-2 300
FPIC	014	7392221	-3 500
Titres annulés sur exercice précédent	67	673	5 800
TOTAL			0

Orange a installé une antenne sur la mairie et on a titré (comme on le fait chaque année) 8 731,88 € mais comme c'est une autre société qui gère (société TOTEM), il faut annuler le titre Orange. La somme de 92 € est un remboursement sur un trop payé d'une famille de frais relatifs aux frais cantine.

Voté à l'unanimité

3 RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DES ÉTUDES SURVEILLÉES

Étude : modification avec 2 forfaits de 4 jours par semaine ou 2 jours, ou 4 jours une semaine sur eux. On espère ainsi avoir plus d'enfants à l'étude et désengorger la garderie.

Les parents s'engagent, mais peuvent modifier en cours d'année.

Formulaire à remplir

Mise en place à partir du 3 janvier 2023

Cantine : absence des élèves : facturation du 1^{er} jour, sauf en cas de présentation de certificat médical.

Mise en place à partir du 3 janvier 2023

Voté à l'unanimité

4 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD) POUR LA PÉRIODE 2024-2027

M. le maire rappelle que les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics.

Celles-ci doivent donc remettre régulièrement en concurrence leurs contrats.

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances Dommages aux Biens,
- Assurances Responsabilité Civile et Protection juridique en option,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement, à savoir 1380 € (commune de 1 001 à 3 500 hab).

L'adhésion commencerait en 2024.

En fonction des résultats, on verra si les contrats proposés par le groupement seront plus intéressants que ce que la commune a à titre individuel. Il est fort probable que ce soit le cas.

Voté à l'unanimité

5 MOTION DE CENSURE

Le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne réuni le 9 décembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Motion pour faire état de toutes les difficultés auxquelles doivent faire face les communes qui voient les taxes et autres ressources baisser sans que ce soit compensé.

Les prix de l'énergie, notamment, augmentent. Le bouclier tarifaire ne concerne pas toutes les communes.

L'augmentation du point d'indice et de salaires prend une part importante du budget.

On a perdu la taxe d'habitation, même si l'état compense, ce n'est pas à 100%

Il y a donc trop de restrictions budgétaires.

La commune de Saint-Maurice-Montcouronne soutient les positions de l'association de maires de France

Une fois votée par l'ensemble de communes, cette motion remonte au ministre

Voté à l'unanimité

6 SIMPLIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Agents techniques : Un poste d'agent de maîtrise doit être supprimé car il est actuellement occupé par un emploi contractuel.

Sur l'école : 2 postes ont été créés en cantine jusqu'à la fin de l'année et il faut les prolonger jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il faut 4 personnes à la cantine. Les postes seraient à pourvoir jusque fin juin.

Un autre poste non pourvu de 35 h est à supprimer

Voté à l'unanimité

7 FONDS DE CONCOURS

La CCPL doit délibérer pour le reversement du fonds de concours.

Le CM est invité à accepter la somme de 20 420 € que devrait reverser la CCPL à l'issue du vote en Conseil communautaire du 15 décembre.

Voté à l'unanimité

Fin du CM : 21h10